des PLUi Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Causses à l'Aubrac

DU DIAGNOSTIC PROSPECTIF AU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) constitue le **schéma directeur du développement de la Communauté de communes des Causses à l'Aubrac pour les 10 ans à venir**.

Véritable pierre angulaire du PLUi, le PADD est issu des conclusions du diagnostic territorial, lequel dresse un état des lieux du territoire intercommunal, et mis en exergue ses atouts, ses faiblesses, et les enjeux qui en découlent.

Cette exposition vous invite à découvrir le PADD selon les 4 axes qui le composent, et au travers desquels il définit la politique d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques du territoire.

L'exposition itinérante du PLUi se poursuit :

Pendant 3 mois, 3 permanences !

Ces trois mois d'exposition seront accompagnés de trois permanences, en présence des élus et du bureau d'études OC'TÉHA. L'exposition se tiendra :

en **Mars**
en mairie à
Laissac

Permanence le 28 MARS :
DE 18H à 20H30
LIEU

en **Avril**
en mairie à
Saint-Geniez-d'Olt

Permanence le 23 AVRIL :
DE 18H à 20H30
LIEU

en **Mai**
en mairie à
Séverac-le-Château

Permanence le 23 MAI :
DE 18H à 20H30
LIEU

Comment parcourir l'exposition ?

Axe 1 de développement stratégique

Synthèse du diagnostic

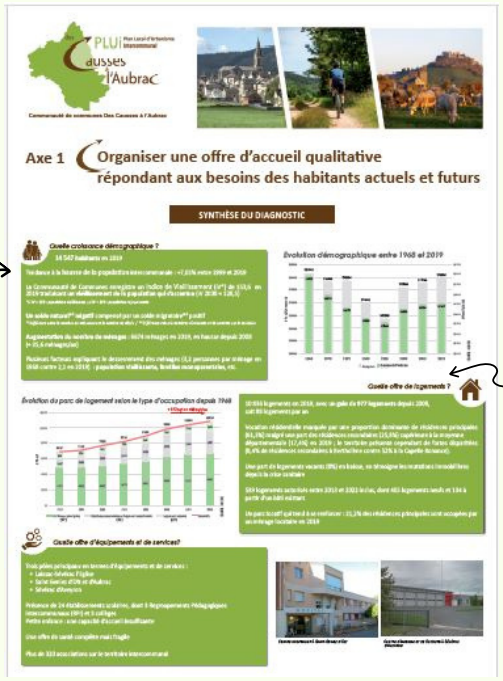

Le PADD doit répondre à ces questions

Objectifs du PADD

Carte synthèse

ÉTAPES CLÉS

(29 Septembre 2021)
PRESCRIPTION DE L'ELABORATION DU PLUi

(décembre 2022)
LE DIAGNOSTIC
Quelle est la situation ? Ici, il s'agit de la première étape de l'élaboration du PLUi.

(novembre 2023)
ELABORATION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)
Quel territoire voulons-nous ?

Nous en sommes ici :
LE REGLEMENT ET LE ZONAGE
Comment atteindre notre but ? Les outils règlementaires

(automne 2024)
ARRET DU PROJET

(hiver 2024/2025)
CONSULTATION DES PARTENAIRES
Qu'en pensent les Personnes Publiques Associées ?

(printemps 2025)
ENQUETE PUBLIQUE
Qu'en pense la population ?

ANALYSE DES AVIS ET DEMANDES

(automne 2025)
APPROBATION DU PLUI

Vous pouvez vous exprimer !

Informez-vous et participez !

L'élaboration du PLUi est un moment d'information et d'échanges privilégiés pour tous les acteurs du territoire en matière d'aménagement : habitants, élus, usagers, décideurs.
Plusieurs outils de concertation sont disponibles pour se documenter ou s'exprimer :

Suivez
l'actualité du PLUi grâce aux articles publiés dans les journaux locaux, les bulletins d'information communaux, ou encore le site internet **www.caussesaubrac.fr** et les sites internet communaux.

Venez consulter,
en Mairie ou au siège de la Communauté de communes, les documents illustrant l'avancement du projet PLUi.

Participez
aux **permanences** qui seront organisées dans les Communes.

Ecrivez-nous !

- Sur les registres dans les Mairies et au siège de l'intercommunalité
- Par courrier, à l'attention de
M. le Président
Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac
3 Place de la Fontaine
Coussergues
12310 Palmas d'Aveyron

Création graphique : OC'TÉHA